CHARTE DES PARTICIPANTES

GOST
GIRLS ONLY SUPOPTIQUE TROPHY
10TH EDITION

10EME EDITION
30 & 31 mars 2024
Campus de l'École polytechnique

BDS SUPOPTIQUE SHARKS

Présentation

Le Bureau Des Sports de l'Institut d'Optique Graduate School vous invite à participer les **30 & 31 mars 2024** à la 10ème édition du GOST. Le GOST, Girls Only Supoptique Trophy, est un tournoi sportif exclusivement féminin d'un weekend sur le campus de l'École polytechnique.

Les 12 sports suivants sont à l'honneur : football, basketball, handball, volleyball, badminton, rugby, escalade, natation, tennis, athlétisme, cheerleading et nouvellement, **pétanque !**

Vous trouverez dans la présente charte toutes les modalités concernant **les inscriptions, les paiements, les logements, et la communication** avec l'équipe organisatrice. Chaque BDS et/ou capitaine est prié·e de prendre connaissance de la charte et du règlement du GOST.

Par la signature de la présente charte, **le ou la capitaine de chaque équipe s'engage à respecter et à faire respecter par le reste de son équipe le règlement**, ainsi qu'à suivre les différentes consignes quant à l'inscription et au paiement.

Inscriptions

Les inscriptions ouvriront le 30 janvier 2024 et se **termineront le 8 mars 2024 à minuit**. Celles-ci pourront éventuellement être prolongées dans la limite des places encore disponibles. Les équipes devront être inscrites via le site :

https://associations.institutoptique.fr/gost/incriptions/

Sur la page d'inscription, les participant·e·s aux sports individuels et collectifs peuvent s'inscrire eux·elles-mêmes. Cependant, si vous en avez un, **nous vous encourageons à passer par un BDS, ou à défaut par le ou la capitaine de l'équipe.**

Le prix de participation au tournoi est de **16€ par personne sans logement ni repas**, et de **40€ avec logement et repas** compris. La participation au **cheerleading est fixée à 5€ (hors logement et repas).** Pour toute équipe de cheer de plus de 15 participant.e.s, le tarif est bloqué à **75€ pour l'équipe**. De plus, pour une participante déjà inscrite dans un sport autre, l'inscription est **de 5€ supplémentaire pour le cheerleading et gratuite si l'équipe fait plus de 15 personnes.** L'inscription au cheer apparait dans ce cas en option dans la billetterie.

Attention : les participant·e·s de l'X, l'Ensta et l'IOGS n'ont pas la même billetterie que les autres écoles.

Inscriptions

En raison du chevauchement des poules des sports la journée du samedi 30 mars 2024, **une personne ne peut s'inscrire qu'à un seul sport, hormis pour le cheerleading** qui peut être fait en complément d'un autre sport. Les phases finales auront lieu de dimanche 31 mars 2024.

L'accès au village sportif est gratuit pour les supporters et supportrices. Une école/université ne peut **inscrire qu'une équipe par sport jusqu'à la date du 8 mars 2024**. Pour l'escalade, le tennis et le bad, 5 équipes maximum peuvent être inscrites.

Lors de l'inscription, vous pouvez choisir ou non de prendre un repas pour les samedi midi et soir à **10€** (inscription effectuée avant le 15 mars 2024), et un **T-shirt** de l'événement, gratuitement en précisant votre taille.

Les supporters et supportrices sont bien sûr les bienvenu·e·s durant toute la durée du week-end, mais devront se loger et se nourrir par leurs **propres moyens**. L'accès à la soirée leur sera autorisé gratuitement, mais les consos gratuites sont réservées aux participant·e·s.
Merci de votre compréhension.

Inscriptions

L'inscription aux différents sports se déroule de la manière suivante :

- football (7 min - 12 max)
- handball (7 min - 12 max)
- rugby (7 min - 12 max)
- volley (6 min - 11 max)
- natation (équipes de 4 ou individuel - 15 max en tout)
- cheer mixte (40 max)
- basket (5 min - 10 max)
- athétisme (équipes de 4 ou individuel - 15 max en tout)
- pétanque (2 min - 3 max)
- escalade (individuel - 10 max)
- tennis (2 min par équipe inscrite)
- bad (2 min par équipe inscrite)

La limite basse représente le nombre de joueuses nécessaire pour constituer une équipe. La limite haute correspond au nombre de remplaçantes additionnelles à l'équipe sur le terrain.

Logements

Une **charte indépendante de celle-ci est à signer,** et une caution de **200€** sera demandée par logement/tente occupé. Pour tout renseignement supplémentaire, contacter : caroline.patuel@institutoptique.fr

Communication

Chaque capitaine d'équipe s'engage à faire le lien avec l'équipe organisatrice du GOST. Le ou la capitaine sera tenu·e d'être présent·e à chaque point clé du week-end du GOST. Ses coordonnées nous seront transmises lors de l'inscription de l'équipe.

Pour tous **renseignements supplémentaires,** concernant l'organisation ou l'inscription, vous pouvez contacter :

- Valentine Pernot : valentine.pernot@institutoptique.fr
- Mail du GOST : gost@institutoptique.fr.

Merci de déposer les **certificats médicaux de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, ou les licences FFSU** à l'adresse suivante : gost@institutoptique.fr

Remboursement

Le BDS de Supoptique s'engage à rembourser les participant·e·s ou équipes **se désistant avant la date du 8 mars 2024**. Les **remplacements** de participant·e·s sont acceptés jusqu'au **29 mars 2024.** La nouvelle personne s'engage à fournir un certificat médical ou une licence FFSU valable, avant le 29 mars 2024. Le ou la capitaine s'engage à prévenir l'équipe organisatrice de tout changement.

Règlement

Chaque participant·e doit fournir un **certificat médical** de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition ou une licence FFSU **avant le 29 mars 2024** (un certificat médical de non contre-indication à la pratique du **rugby** est obligatoire pour participer à la compétition de rugby). Chaque participant·e certifie sur l'honneur être en possession d'une **assurance de responsabilité civile à titre individuel** lors du GOST, ou à être couvert·e par son BDS. Durant toute la durée de l'événement, chaque participant·e et supporter au GOST 2024 devra porter autour du poignet un bracelet "participante" ou "supporter" qu'il ou elle devra présenter à chaque opération de contrôle.

Paiement

Les frais de participation sont à payer directement via les billetteries, mais en cas de problème de paiement, nous vous permettrons de réaliser un paiement exceptionnel directement sur le RIB du BDS de Supoptique. **Le 30 mars 2024**, premier jour du GOST, il sera demandé un chèque de caution de **200€ par équipe d'un sport collectif**. Une école/université peut déposer à sa convenance un chèque commun à tous les sports collectifs ou un chèque par sport collectif. Toute équipe n'ayant pas réglé avant **le 8 mars 2024 (minuit)** se verra éliminée de la compétition

Planning

Le planning général, le planning des matchs, et l'organisation de la restauration seront fournis aux capitaines dans la semaine précédant le tournoi. Les participant·e·s dormant sur place seront accueilli·e·s durant **toute la nuit du vendredi 29 mars au samedi 30 mars 2024**. Les logements devront être libérés **avant midi le dimanche 31 mars 2024**.

Respect des règles

Chaque participant·e et supporter s'engage à adopter une attitude **respectueuse** envers les organisateur·rice·s du tournoi, les autres participant·e·s, et l'ensemble du staff. L'équipe organisatrice se réserve le droit d'exclure de l'évènement toute personne dont l'attitude ira à l'encontre du règlement, ou des valeurs du tournoi. Le respect du jeu, de l'arbitre, du public, et de l'adversaire sont des valeurs clés du GOST. **Il est de la responsabilité de chaque participant·e d'adopter un comportement fair-play sur le terrain, ainsi que dans les tribunes.** Tout comportement jugé anti-sportif sera sanctionné par l'équipe organisatrice. La possession et la consommation d'alcool ou autre drogue sur les infrastructures sportives sont interdites. L'équipe organisatrice se réserve le droit d'exclure de l'évènement toute personne en possession de ces substances. Il appartient à toutes les participantes de rendre compte auprès d'un membre de l'équipe organisatrice ou d'un personnel de l'école de tout problème grave: blessure, vol, consommation d'alcool, dégradation volontaire...

VSS

Le GOST met à disposition une **Safe place** et des staffeur·euse·s **formé·e·s** toute la journée pour accueillir les victimes ou témoin de potentiels VSS (Violence Sexistes et Sexuelles) lors de l'évènement, **reconnaissables à leur bracelet vert**. L'équipe organisatrice se réserve le droit d'exclure de l'évènement toute personne à l'origine d'une VSS, et de l'interdire de participer aux futures éditions du GOST.

Audiovisuel

Sauf déclaration contraire effectuée sur l'adresse mail gost@institutoptique.fr, chaque participant·e autorise l'équipe organisatrice du GOST, et l'équipe audio-visuelle de l'Institut d'Optique Graduate School, à l'utilisation de son image pour toute publication à usage de communication interne ou externe, notamment photos, vidéos, articles de presse, ou réseaux sociaux.

Signature

En signant, le ou la capitaine de chaque équipe certifie sur l'honneur que les termes de cette présente charte sont tous acceptés, y compris des sanctions pouvant être liées aux éventuelles infractions, et seront méticuleusement respectés. **L'équipe organisatrice du GOST décline toute responsabilité en cas de pertes ou de vols.**

Signature

Le BDS de Supoptique s'engage à tenir les Associations Sportives des écoles informées des **objets trouvés** à l'issue de la compétition. Le BDS de Supoptique et l'équipe du GOST ne **tolèreront aucune dégradation du matériel ou des locaux mis à disposition** pour le GOST, en particulier le gymnase mis à disposition par l'ENSTA ainsi que toutes les infrastructures de l'Ecole polytechnique. **La caution associée à toute équipe responsable d'une dégradation se verra encaissée**, en partie ou en totalité, pour couvrir les frais de réparation et un rapport sera fait auprès de l'administration de l'école invitée. Les participant·e·s et supporters impliqué.e.s se verront interdit.e.s de participer aux futures éditions du GOST.

L'ENSTA, l'École polytechnique, l'IOGS et le BDS de l'IOGS ne pourront pas être tenus responsables en cas de blessures, accidents ou vols lors de l'évènement.

En cas de **modification de la charte**, l'équipe organisatrice s'engage à tenir informées l'ensemble des capitaines des dites modifications.

En cas de **forces majeures** conduisant à l'annulation de l'événement, l'organisation se réserve le droit de ne pas restituer le paiement des participantes afin de rembourser les coûts que la préparation d'un tel événement peut engendrer.

Nom, Prénom de la/du capitaine :

Lu et approuvé
Date et signature :